

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.06.01 Convocation du 19.06.2001

Compte rendu affiché 29 Juin 2001

Présidente : Mme GUERIN, 1<sup>er</sup> Adjoint

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet :** Affectation du

**Résultat de Fonctionnement.**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	21
votants	28

**Présents :**

Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY  
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMANN,  
MARMONIER, MM. GONDELAUD, CHRETIN, Mmes PERRIN,  
DESVIGNES, MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT,  
Mme LABASOR. Conseillers Municipaux,

**Absents représentés :**

M. LAFFLY par Mme GUERIN - M. MEYER par M. POINT M.  
GOSSET par M. CHRETIN - Mme BERRA par Mme GLATARD -  
Mme ZULI par Mlle VEYRIER - Mme DURAND par Mme  
WYMANN - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

**Absent excusé :** M. FERNANDES.

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances explique qu'après constatation du résultat de fonctionnement, **d'un montant de 9 052 384,24 F.**, le Conseil Municipal doit décider d'affecter ce résultat. Il propose d'utiliser ce résultat :

- ① d'une part à la couverture du besoin de financement dégagé par la Section d'Investissement (restes à réaliser compris), **soit 7 930 099,73 F. au compte 1068,**
- ② d'autre part, pour le solde, **soit 1 122 284,51 F.** au financement de nouvelles dépenses de fonctionnement.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Compte Administratif 1999, notamment le résultat de la Section de Fonctionnement s'élevant à **9 052 384,24 F.**,
- Décide de l'affectation de ce résultat, conformément aux propositions de Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances,
- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 Juin 2001

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 5 juillet 2001

- de la publication le 6 juillet 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 5 juillet 2001